


**Mémoire sur le renouvellement de la
Politique culturelle du Québec**

Présenté par

**Centre
d'archives
régional
des Îles**

*Histoire patrimoine et
généalogie aux Îles de la Madeleine*



**À l'intention du
Bureau du renouvellement de la politique culturelle
Ministère de la Culture et des Communications
Gouvernement du Québec**

Août 2016

Résumé du mémoire du Centre d'archives régional des Îles (CARDI) – Renouvellement de la politique culturelle du Québec 2016

Ce mémoire présente en premier lieu le Centre d'archives régional des Îles (CARDI). Il présente par la suite les éléments essentiels nécessaires au renouvellement de la politique culturelle selon un centre d'archives en région, mais qui plus est, insulaire.

Depuis sa fondation en, 1993, le Centre d'archives régional des Îles bénéficie de la politique de soutien et à l'agrément du Centre d'archives régional des Îles par Bibliothèques et Archives nationales du Québec (BANQ). Bibliothèque et Archives Canada (BAC) le soutient aussi depuis 2015. Le Centre d'archives régional des Îles multiplie par ailleurs les projets de conservation, d'identification et de numérisation de fonds d'archives importants pour l'histoire des Îles et du Québec. Le Centre d'archives régional des Îles est à ce jour le détenteur d'un précieux patrimoine documentaire témoignant de la richesse de la culture madelinienne.

Dans son mémoire le CARDI estime que la politique culturelle québécoise doit pouvoir sensibiliser les divers acteurs du développement, les instances de gouvernance régionale, les entreprises privées, le monde scolaire, de la santé, la société civile et les citoyens à l'importance de la conservation des documents d'histoire qui témoignent du développement culturel et socioéconomique des régions, dont les Îles, et donc du Québec tout entier. Localement, nous pouvons illustrer l'apport historique de notre communauté à ce qu'est devenu le Québec aujourd'hui.

Pour le CARDI, le renouvellement de la politique culturelle devra aussi tenir compte du caractère insulaire du Centre d'archives en considérant l'importance de promouvoir l'histoire et d'assurer la conservation et la diffusion du patrimoine archivistique régional.

Le Centre d'archives régional des Îles souhaite agir comme un partenaire de premier plan, voire comme l'organisme de référence pour travailler de concert avec la Municipalité des Îles à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine local.

La politique culturelle québécoise doit considérer que la numérisation des contenus nécessite des ressources humaines, techniques et financières imposantes, surtout en contexte insulaire.

La mise en œuvre du plan numérique actuel et les stratégies technologiques à venir devront prendre en compte les besoins des organismes culturels, notamment pour la conservation, le traitement et la diffusion des archives.

Le CARDI souhaite que la nouvelle politique culturelle québécoise permette de mobiliser les acteurs du monde municipal, scolaire et de la société civile à la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine régional. Les programmes éducatifs doivent être revus et bonifiés. Des campagnes de sensibilisation gouvernementales pourraient être menées, nous semble-t-il, et générer des retombées.

Le CARDI demande la reconnaissance dans la politique culturelle québécoise des centres d'archives comme des lieux de diffusion de la culture à part entière. Il enjoint le gouvernement à soutenir les projets de partenariats comme celui de la bibliothèque régionale des Îles.

Le CARDI recommande enfin au gouvernement de s'assurer de la cohésion entre ses efforts de financement aux centres d'archives en région et ceux des instances municipales, en favorisant l'appariement par le pallier local des sommes accordées par Québec.

Profil et bref historique du Centre d'archives régional des Îles (CARDI)

Le **Centre d'archives régional des Îles (CARDI)** organisme à but non lucratif, voit le jour en 1993 et une archiviste à temps plein y travaille alors. Le Centre s'installe dans un modeste local au sous-sol de la radio communautaire CFIM. Pendant plus d'une dizaine d'années, le personnel et les chercheurs partagent ce local pour effectuer leurs recherches. Le Centre ne peut recevoir de grandes quantités de documents à cause de l'exiguïté des lieux et aussi qu'il ne respecte pas les normes reconnues pour la conservation des archives.

Le 13 juin 2002, le Ministère de la Culture et des Communications du Québec accorde au Centre d'archives régional des Îles le statut de Centre d'archives privées agréé et lui octroie le budget pour la construction d'un édifice respectant les normes de conservation en vigueur. La construction des locaux du Centre se fait en annexe de la bibliothèque du CÉGEP des Îles. Depuis, le Centre dispose de locaux comprenant une salle de conservation, une salle de traitement, une salle de recherche, un comptoir-bureau de réception, un bureau pour les archivistes et une salle de consultation ouverte à la communauté. Le Centre peut acquérir de nouveaux fonds d'archives couvrant les volets historique, culturel, scientifique et économique.

En 2007, l'organisme éprouve d'importantes difficultés financières et doit fermer temporairement ses portes et l'accès à ses services. Le Conseil d'administration continue son travail et aucun membre ne démissionne. Les partenaires socioéconomiques du milieu procurent alors un soutien marquant permettant de mettre en œuvre un plan de relance et de développement de l'organisme, jugé de première importance au niveau culturel pour la communauté des Îles de la Madeleine. Ces efforts ont porté fruit et en 2011, le Centre rouvre ses portes, embauche une archiviste et obtient à nouveau l'agrément de BANQ.

En 2015-2016, le Conseil d'administration est composé de sept administrateurs provenant notamment du secteur de l'éducation; du secteur économique et du secteur des communications.

Le Centre d'archives régional des Îles dans toutes ses actions travaille avec les valeurs suivantes :
Intégrité : le Centre respecte et préconise les normes éthiques les plus élevées dans toutes ses activités;
Respect : le Centre favorise un environnement riche en interactions humaines en valorisant la contribution de ses membres, de son personnel, de ses bénévoles et de ses partenaires;
Transparence : en tant que gestionnaire responsable des programmes et ressources qui lui sont confiés, le Centre répond de ses résultats auprès de ses partenaires et bailleurs de fonds et auprès de la population;
Coopération et partenariat : le Centre préconise la

collaboration et la complémentarité et cherche à établir des partenariats utiles et profitables à l'ensemble de la communauté.

Centre d'archives régional des Îles :

- Fonds d'archives nombreux et diversifiés, en constante augmentation depuis la réouverture en 2011.
- Appréciation des services offerts auprès de la population.
- Confiance vis-à-vis l'organisme par des détenteurs de fonds importants qui choisissent de les confier au Centre d'archives.
- Localisation du Centre d'archives : accessibilité, proximité.
- Expertise reconnue par les instances réglementaires (BAnQ). Respecté par le public, les intervenants et les partenaires locaux qui participent financièrement aux différents projets.
- Conseil d'administration qui se renouvelle progressivement tout en demeurant complet et stable.
- Partenariat établi avec les institutions d'enseignement des Îles (Commission scolaire et CÉGEP).
- Accessibilité des archives par le biais d'outils numériques : en voie de se faire (manque chronique de capacité financière pour la réalisation d'outils numériques et pour la conservation en numérique), demande de nombreux projets soumis à diverses instances et aussi en partenariat avec le secteur privé.
- Intérêt grandissant au sein de la population pour l'histoire et la généalogie : ateliers de généalogie donnés aux bibliothèques et à la polyvalente. La communauté et les touristes profitent des dossiers du Centre pour tenter de connaître leur histoire familiale.

Le Centre d'archives régional des Îles est le seul organisme des Îles ayant le mandat d'acquérir, traiter, informatiser, conserver et diffuser les archives historiques de la région, en suivant les normes archivistiques nationales reconnues par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Le Centre met à la disposition des chercheurs et de la communauté une importante documentation sur la région : toutes les monographies d'histoire des municipalités, une importante collection de journaux anciens et actuels, la plus importante collection d'archives audiovisuelles de l'archipel, une vaste collection de volumes d'histoire ainsi que des répertoires de généalogie. La reconnaissance officielle du BAnQ témoigne du fait que le Centre répond aux conditions exigées par le Gouvernement du Québec, en regard de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine historique québécois.

Le Centre d'archives est à ce jour le détenteur d'un précieux patrimoine documentaire témoignant de la richesse de la culture madelinienne

Le Centre d'archives régional des Îles est déterminé à devenir le centre de conservation et de recherche par excellence sur l'histoire et le patrimoine madelinot, une référence tant pour les chercheurs que pour les citoyens soucieux de développer leurs connaissances en ces matières. Le Centre entend devenir un acteur culturel de premier plan, accessible, outillé, apte à préserver et mettre en valeur la mémoire de sa communauté. Il entend se positionner comme un carrefour d'information sur l'histoire et le patrimoine des Îles.

INTRODUCTION

La politique culturelle du Québec, adoptée en 1992, a permis d'affirmer l'importance fondamentale de la culture pour la société québécoise tout en confirmant le rôle de l'État quant à son épanouissement, sa diffusion, son financement et son rayonnement. La place de la culture en régions de même que l'accès à la culture pour les citoyens de l'ensemble du territoire du Québec étaient à notre avis deux éléments particulièrement porteurs de ce cadre de développement culturel.

Vingt-quatre ans plus tard, nous ne pouvons que réitérer que malgré le chemin parcouru, ces deux éléments sont plus que jamais essentiels à conserver à l'esprit au moment d'entreprendre l'élaboration de la nouvelle mouture de la politique culturelle du Québec.

Aux Îles-de-la-Madeleine, la politique culturelle québécoise de 1992 a d'ailleurs fait des petits, en favorisant notamment l'émergence de plusieurs organismes à vocation culturelle, tel le Centre d'archives régional des Îles, de même qu'une plus grande conscientisation et une prise en charge de la culture régionale par les insulaires eux-mêmes. L'adoption d'une politique culturelle aux Îles-de-la-Madeleine en 2002, dont les grandes orientations rejoignaient celle du ministère de la Culture du Québec, en fait foi. Notons, en guise de rappel, les fondements de cette politique locale : l'affirmation de l'identité madelinienne, la richesse de son patrimoine, le soutien aux créateurs, l'accès à la culture pour tous et la prise en charge collective.

HUIT GRANDS PRINCIPES

Nous ne commenterons pas un à un les huit grands principes proposés dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle du Québec. Si ces fondements nous apparaissent tous intéressants, certains ont un écho plus important pour un organisme comme le nôtre, situé en région.

A. Le caractère essentiel de la culture

L'histoire des Îles-de-la-Madeleine a façonné chez le peuple qui l'habite une culture à la fois riche et unique. Les origines acadiennes des Madelinots, leurs liens socioéconomiques étroits, passés et présents, avec les provinces maritimes et le sentiment d'appartenance indéniable au Québec continental imprègnent l'identité des insulaires. Le mode de vie, les relations familiales et interpersonnelles, le langage, le patrimoine et la création artistique des Madelinots témoignent d'une culture originale, féconde et porteuse de cohésion sociale.

L'attachement viscéral des Madelinots envers leur archipel repose avant tout sur la culture madelinienne qui se vit au jour le jour, dans toutes les sphères de l'activité humaine. Ouverte sur le monde, la culture insulaire n'en demeure pas moins ancrée dans un parcours historique parfois tragique dont les Madelinots sont fiers et jaloux.

B. L'engagement renouvelé de l'État

Pour développer son plein potentiel et contribuer à sa mesure à la richesse culturelle du Québec, la communauté madelinienne doit pouvoir compter sur l'accompagnement et le soutien de l'État. En ce sens, l'engagement renouvelé de l'État ne pourrait être plus pertinent. Nous nous permettrons même d'ajouter que l'engagement de l'État envers la culture, et en particulier en région, doit être à la fois renouvelé, intensifié et amplifié.

Il est aussi tout à fait juste d'associer la culture au développement durable, dans ses dimensions économiques, sociales et territoriales pour un archipel comme celui des Îles-de-la-Madeleine. L'économie des Îles repose en effet principalement sur l'exploitation des ressources halieutiques et le tourisme durable, deux vecteurs économiques qui à la fois stimulent et bénéficient de la vitalité culturelle de l'archipel.

C. L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture

Aux Îles, on dit souvent qu'il existe au moins un musicien dans chaque famille. C'est ainsi qu'à travers les fêtes traditionnelles et le quotidien, les Madelinots participent à la vie culturelle de

leur canton, de leur patelin. La vie culturelle, c'est aussi le mode de vie, les accents et les mœurs qui façonnent l'identité d'un peuple.

Le Centre d'archives régional des îles cherche d'ailleurs à conserver, consigner et diffuser ces fragments de culture et de patrimoine qui ont ponctué le quotidien des Madelinots et forgé leur identité. L'accès à la culture, c'est aussi l'accès aux riches témoignages du passé qui contribuent à mieux comprendre le présent et à préparer l'avenir.

H. La recherche d'équité

Nous accueillons avec enthousiasme le fait que «la politique culturelle vise un accès équitable à la production et aux ressources culturelles pour tous». Que cet objectif recoupe l'équité territoriale et prenne en compte l'intérêt des générations futures nous rejoint particulièrement. Les difficultés inhérentes à l'éloignement et à l'insularité sont au cœur de nos préoccupations quotidiennes. Quant aux générations à venir, elles sont précisément celles pour qui la mission d'un organisme comme le Centre d'archives régional des îles est aussi importante.

SEPT GRANDS THÈMES

1. LA CULTURE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tourisme et patrimoine

Aux Îles-de-la-Madeleine, la vitalité artistique et culturelle va de pair avec le développement du tourisme. Par exemple, la programmation culturelle estivale répond certes aux attentes de la population locale, mais son ampleur et la diversité de l'offre ne pourraient se justifier sans l'afflux important des visiteurs et estivants. Il en va de même pour la production en arts visuels et en métiers d'arts.

Ce qui est moins connu, mais que nous constatons comme une tendance lourde, c'est l'attrait que revêt le patrimoine, l'histoire et la généalogie. Dans une perspective de développement durable, le tourisme expérientiel en plein essor dans l'archipel incite les visiteurs à mieux connaître les Îles, son peuple et son histoire. De nombreux Madelinots exilés sont aussi du nombre. En définitive, nous croyons non seulement que la culture s'inscrit dans une perspective de développement durable, mais nous estimons que la mise en valeur du patrimoine en constitue l'un des axes les plus prometteurs. Le rôle du Centre d'archives régional des îles à cet égard nous apparaît fondamental.

Mobiliser les forces vives

Cela étant, nous reconnaissons que ce sont les Madelinots eux-mêmes qui sont les meilleurs ambassadeurs de leur patrimoine. Les gens d'ici constituent d'ailleurs le premier public cible d'un centre d'archives régional comme le nôtre. Ce sont aussi nos plus importants partenaires.

Or, pour que chaque citoyen, chaque famille se mobilisent en faveur de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine, toutes les forces vives de la communauté doivent se mettre en mouvement.

- La politique culturelle québécoise doit pouvoir sensibiliser les divers acteurs du développement, les instances de gouvernance régionale, les entreprises privées, le monde scolaire, de la santé, la société civile et les citoyens à l'importance de la conservation des documents d'histoire qui témoignent du développement culturel et socioéconomique des régions, dont les Îles, et donc du Québec tout entier. Localement, nous pouvons illustrer l'apport historique de notre communauté à ce qu'est devenu le Québec aujourd'hui.
- Pour le CARDI le renouvellement de la politique culturelle devra aussi tenir compte du caractère insulaire du Centre d'archives en considérant l'importance de promouvoir l'histoire et d'assurer la conservation et la diffusion du patrimoine archivistique régional.

Cohésion de l'action gouvernementale

Nous croyons que la révision de la politique culturelle québécoise devrait tenir compte de la Loi sur le patrimoine culturel adoptée en 2011. En fait, pour le Centre d'archives régional des Îles, il est souhaitable que le gouvernement clarifie les rôles et les responsabilités de chacun en regard de la culture et du patrimoine.

Par exemple, la Loi sur le patrimoine culturel donne plus de pouvoirs aux municipalités, leur permettant notamment d'accorder un statut à des éléments du patrimoine immatériel, aux personnages, aux événements et aux lieux historiques. La majorité des municipalités ne possèdent vraisemblablement ni les moyens ni l'expertise pour assumer ces rôles.

- Dans une telle perspective, le Centre d'archives régional des Îles souhaite agir comme un partenaire de premier plan, voire comme l'organisme de référence pour travailler de concert avec la Municipalité des Îles à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine local.

De plus, des initiatives comme le plan numérique du gouvernement doivent prendre en compte les besoins des organismes culturels. La culture et la conservation des archives, comme nous le verrons, ne doivent pas être les parents pauvres de la révolution numérique que vit le Québec.

2. L'ÉVOLUTION DES DOMAINES DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET DE LA PLACE DES CRÉATEURS DANS UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE EN TRANSFORMATION CONSTANTE

Les développements technologiques et le nouvel environnement numérique dans lequel évoluent les organismes du secteur culturel présentent à la fois d'incroyables possibilités et des défis herculéens. Pour le Centre d'archives régional des Îles, les supports numériques offrent l'opportunité de préserver de façon pérenne les archives historiques. Ils peuvent aussi favoriser l'accès public et la diffusion élargie de certains documents de grande valeur.

Or, les capacités techniques et financières d'un centre d'archives comme le nôtre ne permettent pas d'intervenir aussi rapidement que nécessaire, malgré l'urgence d'agir afin de sauvegarder certaines archives menacées de dégradation irrémédiable.

La numérisation des archives nécessite l'achat, la manipulation et l'entretien d'équipements à la fine pointe de la technologie. Le défi est d'autant plus grand en région éloignée, dans un contexte insulaire, où les coûts d'acquisition et les frais d'entretien peuvent s'avérer prohibitifs. Il en va de même pour les équipements de climatisation et de contrôle de l'humidité des espaces de conservation des archives. De plus, l'expertise technique pour assurer l'entretien et le bon fonctionnement de l'équipement de pointe est parfois inexistante dans nos régions, ce qui peut entraîner des coûts supplémentaires.

Aux impératifs technologiques s'ajoutent les besoins en ressources humaines compétentes et la formation continue dans un domaine qui évolue à rapidement. La numérisation des documents archives ne peut s'effectuer sans une indexation précise et rigoureuse qui permette une classification adéquate tant à des fins de conservation que de diffusion.

De même, si le développement d'interfaces Web apparaît comme le meilleur moyen de démocratiser l'accès aux archives, les ressources humaines et financières nécessaires à l'élaboration des plateformes et à leur gestion sont tout simplement inexistantes. Sans compter les enjeux légaux liés à la propriété intellectuelle, au droit d'auteur ou aux droits de reproduction pour lesquels nous ne possédons souvent pas l'expertise juridique ni la capacité financière d'y recourir.

- La politique culturelle québécoise doit considérer que la numérisation des contenus nécessite des ressources humaines, techniques et financières imposantes, surtout en contexte insulaire.
- La mise en œuvre du plan numérique actuel et les stratégies technologiques à venir devront prendre en compte les besoins des organismes culturels, notamment pour la conservation, le traitement et la diffusion des archives.

3. LE RAPPORT DU CITOYEN À LA CULTURE

Le Centre d'archives régional des Îles ne peut que souscrire à l'objectif de rendre la culture accessible à l'ensemble de la population. Sa mission d'acquisition permet par ailleurs à chacun de contribuer à la constitution du patrimoine archivistique, tandis que des bénévoles peuvent s'impliquer à l'animation ou en soutien aux opérations.

Force est toutefois de constater qu'il reste beaucoup à faire pour sensibiliser le public, stimuler la participation populaire et la mobilisation générale pour la sauvegarde du patrimoine et sa mise en valeur. Au CARDI, les ressources humaines et financières en coordination et à la formation des équipes de bénévoles demeurent insuffisantes.

Avec peu de moyens, le CARDI publie régulièrement des éphémérides et des pages d'histoire dans les médias locaux, lesquels collaborent sans réserve à la diffusion de ces capsules du patrimoine. Certaines initiatives ponctuelles ont suscité l'intérêt du public, mais le défi demeure entier.

Il nous apparaît clair que des interventions menées en milieu scolaire, voire au cœur même des programmes éducatifs, pourraient entraîner une plus grande sensibilité des Québécois aux enjeux de la culture et du patrimoine. À cet égard, l'expertise des centres d'archives comme le CARDI pourraient certes être mis à contribution dans une éventuelle formule de partenariat. D'autre part, les municipalités peuvent aussi donner le ton, soutenir directement les organismes locaux ou régionaux qui œuvrent en culture et patrimoine et les accompagner dans leur mission.

- Nous souhaitons que la nouvelle politique culturelle québécoise permette de mobiliser les acteurs du monde municipal, scolaire et de la société civile à la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine régional. Les programmes éducatifs doivent être revus et bonifiés. Des campagnes de sensibilisation gouvernementales pourraient être menées, nous semble-t-il, et générer des retombées.

Nous sommes enfin plutôt étonnés de lire dans le document de consultation du ministère l'affirmation à l'effet que le réseau d'équipements culturels est aujourd'hui bien établi. À notre avis, la nouvelle politique culturelle québécoise doit consacrer les centres d'archives régionaux à titre de lieux de diffusion de la culture et d'animation culturelle, au même titre que les musées, les salles de spectacles et les bibliothèques.

Un projet de bibliothèque régionale est présentement en cours d'élaboration aux Îles-de-la-Madeleine, une initiative qui regroupe plusieurs partenaires, dont le Centre d'archives régional des Îles. Le CARDI entend contribuer pleinement à la concrétisation de ce projet, conscient que le travail concerté de la Municipalité, de la Commission scolaire, du Campus des Îles et du Centre d'archives ne pourra que favoriser davantage la diffusion de la culture auprès des Madelinots.

- Nous demandons la reconnaissance dans la politique culturelle québécoise des centres d'archives comme des lieux de diffusion de la culture à part entière. Nous enjoignons le gouvernement à soutenir les projets de partenariats comme celui de la bibliothèque régionale des Îles.

7. LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT

Le Centre d'archives régional des Îles bénéficie d'un soutien financier d'environ 30,000 \$ par année, lequel n'a pas été indexé depuis des années. Ce maigre financement est largement insuffisant pour maintenir le minimum de services d'un centre d'archives et de répondre aux exigences de Bibliothèques et Archives nationales du Québec (BANQ) quant aux services d'un archiviste, au nombre d'heures d'ouverture minimales, etc.

Il faut ainsi faire preuve d'imagination, de débrouillardise et multiplier les efforts pour maintenir l'organisme à flot et lui permettre de remplir sa mission.

Outre l'embauche de personnel qualifié en archivistique, un organisme comme le nôtre devrait pouvoir compter sur un minimum de personnel administratif, ce qui représente un défi de tous les instants. À ces obligations financières de base, s'ajoutent les coûts des acquisitions d'archives, de leur traitement et de leur diffusion, l'entretien d'un bâtiment et de ses systèmes mécaniques que le financement gouvernemental ne semble pas prendre en compte. Tous ces frais d'exploitation sont également sujets aux surcoûts liés à l'insularité.

Cela étant, le Centre d'archives régional des Îles est tout de même l'un des sept organismes reconnus par le ministère de la Culture et des Communications sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine et l'un des quatre qui est soutenu financièrement. Malgré son sous-financement chronique, l'organisme maintient ses opérations grâce à un partenariat avec le Campus des Îles, un financement autonome ardu et, surtout, grâce aux projets qu'il élabore et concrétise au gré des subventions.

En dépit du rôle croissant qu'il joue dans la sphère culturelle aux Îles, l'avenir du CARDI demeure incertain. Le démantèlement des instances de développement et concertation

régionales qui l'avaient soutenu par le passé, le CLD des Îles et la CRÉ Gaspésie-Les Îles, laisse le Centre d'archives dans une situation financière délicate.

Aussi, pour assurer sa pérennité et la poursuite de sa mission sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine, le CARDI a entamé des démarches auprès de l'Agglomération des Îles (aujourd'hui la Communauté Maritime des Îles) afin d'être reconnu et financé sur une base récurrente à titre d'organisme partenaire et de référence en matière d'archives et de patrimoine. Il est en effet plutôt incongru que le gouvernement du Québec reconnaisse et finance un centre d'archives régional comme le nôtre sans que la Communauté maritime des îles, dont la responsabilité à cet égard est pourtant consignée dans la loi sur le patrimoine culturel, ne soit pas mise à contribution.

Aussi, nous estimons que la solution réside dans l'appariement de la subvention de BAnQ au CARDI par un financement municipal conséquent. Bien que nous souhaitons vivement que la Communauté maritime en arrive à la même conclusion de son plein gré, nous profitons de l'occasion ce mémoire pour solliciter l'accompagnement du gouvernement en ce sens.

- Le CARDI recommande au gouvernement de s'assurer de la cohésion entre ses efforts de financement aux centres d'archives en région et ceux des instances municipales, en favorisant l'appariement par le pallier local des sommes accordées par Québec.

Nous espérons aussi que l'adoption récente par le gouvernement d'un décret qui l'enjoint à tenir compte «des enjeux et des contraintes particulières de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine ainsi que son caractère unique en raison de son insularité et de son isolement » apportera à la Communauté maritime des Îles les ressources adaptées à ses besoins particuliers.